

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 3 DÉCEMBRE 2015****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 3 décembre 2015*

Aujourd'hui, à seize heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 71 Loi portant sur le règlement de certains différends dans le secteur de l'automobile de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- n^o 78 Loi encadrant l'octroi des allocations de transition aux députés qui démissionnent en cours de mandat
- n^o 80 Loi permettant aux municipalités de neutraliser les déplacements fiscaux vers les immeubles résidentiels

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.